

Extrait des délibérations

de la Commission permanente

N° CP-2021-3-8-2

Séance du vendredi 26 mars 2021

ROUTES DE LA COLLECTIVITÉ EUROPÉENNE D'ALSACE TRANSACTIONS IMMOBILIÈRES

Présidence de : M. BIERRY Frédéric

PRESENTS :

ADRIAN Daniel, ALFANO Alfonsa, BAUER Marcel, BERTRAND Rémi, BEY Françoise, BIHL Pierre, BOHN Patricia, BUFFET Françoise, BURGER Etienne , CAHN Mathieu, CARBIENER Thierry, DEBES Vincent, DIETRICH Martine, DILIGENT Danielle, DOLLINGER Isabelle, ELKOUBY Eric, JANDER Nicolas, ESCHLIMANN Michèle, FISCHER Bernard, GRAEF-ECKERT Catherine, GRAPPE Alain, GROFF Bernadette, HABIG Michel, HAGENBACH Vincent, HEINTZ Paul, HELDERLE Emilie, HOERLE Jean-Louis, HOLDERITH Nadine, HOMMEL Denis, JANDER Nicolas, JEANPERT Chantal, JENN Fatima, JUNG Martine, JURDANT-PFEIFFER Pascale, KALTENBACH-ERNST Nathalie, KEMPF Suzanne, KLINKERT Brigitte, KOCHERT Stéphanie, LE TALLEC Yves, LEHMANN Marie-Paule, LUTENBACHER Annick, MARAJO- GUTHMULLER Nathalie, MARTIN Monique, MATT Nicolas, MAURER Jean-Philippe, MEYER Philippe, MILLION Lara, MORITZ Christine, MULLER Betty, MULLER Lucien, MULLER-BRONN Laurence, OEHLER Serge , PAGLIARULO Karine, PFERSDORFF Françoise, RAPP Catherine, SCHITTLY Marc, SCHMIDIGER Pascale, SCHULTZ Denis, SENE Marc, STRAUMANN Eric, SUBLON Yves, THOMAS Nicole, VALLAT Marie-France, VOGT Pierre, WITH Rémy, WOLF Etienne, WOLFHUGEL Christiane, ZAEGEL Sébastien

EXCUSES AVEC PROCURATION :

COUCHOT Alain donne procuration à Catherine RAPP
DELMOND Max donne procuration à JANDER Nicolas
ERBS André donne procuration à DOLLINGER Isabelle
FERRARI Pascal donne procuration à LUTENBACHER Annick
GREIGERT Catherine donne procuration à BAUER Marcel
HEMEDINGER Yves donne procuration à DIETRICH Martine
MEHLEN-VETTER Josiane donne procuration à HAGENBACH Vincent
ORLANDI Fabienne donne procuration à WITH Rémy
TRIMAILLE Philippe donne procuration à Pierre VOGT

ABSENTS :

DELATTRE Cécile
DREXLER Sabine
MUNCK Marc

La Commission permanente du Conseil de la Collectivité européenne d'Alsace,

- VU l'article L. 3211-2 du Code général des collectivités territoriales relatif aux compétences de la Commission permanente,
- VU la délibération du Conseil de la Collectivité européenne d'Alsace n°CD-2021-1-1-04 du 2 janvier 2021 relative aux délégations de compétences du Conseil de la Collectivité européenne d'Alsace à la Commission permanente,
- VU la délibération du Conseil de la Collectivité européenne d'Alsace n°CD-2021-1-1-03 du 2 janvier 2021 relative aux délégations de compétences du Conseil de la Collectivité européenne d'Alsace au Président du Conseil de la Collectivité européenne d'Alsace,
- VU le rapport du Président de la Collectivité européenne d'Alsace,

APRES EN AVOIR DELIBERE

- Déclasse du domaine public routier de la Collectivité et classer dans le domaine privé de la Collectivité une emprise de 10, 78 ares en vue de son aliénation au profit du propriétaire riverain ;
- Donne un avis favorable à la transaction de terrain définie dans le tableau joint en annexe, soit :

. aliénation (10,78 ares) :	1 800,00 €
. remboursement des frais d'arpentage :	1 590,00 €
- Autorise la prise en charge des indemnités y afférentes sur le budget de la Collectivité européenne d'Alsace.
- Donne un avis favorable aux indemnisations d'occupations temporaires définies au donner présent rapport, soit :

. Indemnisations (831,32 ares) :	14 124,13€
-----------------------------------	------------
- Autoriser Monsieur Rémy WITH conformément à la délibération n° CD 2021-1-1-07 du 2 janvier 2021 à signer l'acte de vente qui sera établi en la forme administrative à la diligence des services de la Collectivité.
- Précise que les crédits liés à ces opérations seront imputés sur le budget de la Collectivité comme suit :

OPERATION		IMPUTATION	DEPENSES	RECETTES
P066O018	CESSIONS FONCIERES - ROUTES	77-775-843		3 390,00€
P066O018	ACQUISITIONS FONCIERES - ROUTES BALLERSDORF- DEVIATION RD 419	21-2151-843	14 124,13 €	
TOTAL			14 124,13 €	3 390,00 €

Le Président

Frédéric BIERRY

Adopté à l'unanimité